Projet de voyage ESPAGNE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Collège Jean-Paul Laurens – Allée des Droits de l'Homme – 31450 Ayguesvives
Pouvoir adjudicateur : Madame la Principale du Collège Jean-Paul LAURENS d'Ayguesvives
Comptable assignataire : M. l'Agent Comptable du Lycée Jean-Pierre VERNANT à PINS-JUSTARET (31)

II – PROCEDURE

Marché à procédure adapté (article 28 du Code des Marchés Publics)

III – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un séjour pédagogique clé en main en ESPAGNE

IV – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION SOUHAITEE

Période fixée : du 2 au 5 avril 2024
Durée : 4 jours (transport inclus)
Nombre de nuitées : 3 en familles d'accueil à Madrid
Mode de transport : Bus
Nombre d'élèves : 3 classes LV2 Espagnol soit maximum 90 élèves
Nombre d'accompagnateurs : 9
Mode d'hébergement : familles d'accueil à Madrid
Conditions de restauration : Un repas est donné par la famille au départ puis tous les autres repas sont donnés par la famille d'accueil.
Visites : voir descriptif dans le programme ci-dessous, prévoir les entrées et les guides suivant besoins (à la charge du prestataire).

V - Cahier des charges de l'organisation du séjour

JOUR 1 : mardi 2 avril 2024 / AYGUESVIVES, GUERNICA, MADRID

- Départ du collège
- Arrêt dans la ville de Guernica : repas (à prévoir par les familles des élèves) + visite de la « Fundación Museo de la Paz » + promenade vers l'Arbre de la Paix
- Arrivée à Madrid (idéalement pour 20 :00), installation des élèves dans les familles d'accueil

JOUR 2 : mercredi 3 avril 2024 / MADRID

- Visite avec entrée du « Museo Nacional de Arte Reina Sofía » de Madrid à 10 :00
- Visite libre et en extérieur de la Gare de Atocha, du « Retiro »,
- 13h00: Repas tiré du sac (donné par les familles d'accueil) dans le parc du Retiro
- Suite visite en extérieur « Cibeles », « Plaza Mayor », « Puerta del sol »,
- Visite avec entrée pour la Cathédrale de la Almudena vers les 16 :00
- 17h00 : visite guidée du « Palacio Real »
- Visite libre et en extérieur de la Plaza de España, proche du Palacio Real.

- Retour dans les familles d'accueil.

JOUR 3 : jeudi 4 avril 2024 / TOLEDE

- Départ de Madrid pour Tolède
- Visites guidées pour l'Alcazar-Museo del Ejército + accès à la tour,
- Repas tiré du sac (donné par les familles d'accueil) selon l'heure des visites
- Visites de la Cathédrale Primada, de l'église Santo Tomé, du Museo Sefardi (Sinagoga del Tránsito) et de la Mosquée « Cristo de la Luz ».
- Balade commentée avec audioguide en train touristique de Tolède en fin de journée.
- Retour dans les familles d'accueil à Madrid.

JOUR 4 : vendredi 5 avril / départ de MADRID / Bilbao / AYGUESVIVES

- Arrêt à Bilbao pour déjeuner (repas, tiré du sac, donné par les familles d'accueil)
- Visite libre du Musée Guggenheim de 14 :00 à 16 :00
- Arrivée à Ayguesvives

VI – OFFRE

A l'appui de son offre, le candidat doit produire les documents prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

1) un devis décrivant le prix global du voyage (prestation « tout compris »), ainsi que le prix unitaire par participant, comprenant au minimum, le transport, la mise à disposition du bus sur place, les conditions de transport, les frais de route, péage, parking, repas du chauffeur, l'hébergement en famille d'accueil, la réservation et l'entrée des visites programmées, le tarif des visites. L'organisme doit spécifier si des réductions particulières sont accordées en cas de fidélité ou de voyages multiples.

Dans l'offre seront incluses une assurance annulation collective et individuelle en option (y compris en cas de consignes données aux établissements par les autorités compétentes- autorités académique ou ministérielle- interdisant le déroulement des voyages dans le cadre de menaces terroristes, industrielles, naturelles ou sanitaires), elle sera précise, détaillée et accompagnée d'un contrat , les délais d'exécution seront indiqués
Les conditions particulières de report ou d'annulation seront également mentionnées en cas de décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire à l'étranger pendant la période prévue.

Le prix est ferme et définitif quelque soient les variations des conditions économiques.

2) Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme,
3) la copie de l'arrêté de l'agrément ou de la licence,
4) la copie de la garantie financière.
5) La justification de l'inscription au Registre du Commerce.
6) Une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière.
7) Si l'entreprise est en redressement judiciaire :

- la copie des jugements prononcés à cet effet.
- une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat a satisfait aux obligations légales et fiscales, n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, n'a pas fait l'objet en cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1et L125-3 du code du travail (respect de l'obligation d'emploi).

Dans tous le cas, les prestations doivent être assurées dans le respect des réglementations en vigueur.

1 – Généralités

Le candidat devra être titulaire d'une licence d'agent de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association. Le label « Atout France » est recommandé. Le dossier sera établi en langue française.

Les prix détaillés incluront toutes les activités, les taxes et tous les frais nécessaires au bon déroulement du séjour. Ils seront fermes et définitifs.

2 – Prix

Les prix sont fermes, définitifs et valables 90 jours après dépôt de l'offre.

Un devis décrivant le prix global du voyage (prestation « tout compris »), ainsi que le prix unitaire par participant, comprenant au minimum, le transport, la mise à disposition du bus sur place, les conditions de transport, les frais de route, péage, parking, repas du chauffeur, la réservation et l'entrée des visites programmées, le tarif des visites, et l'assurance rapatriement – responsabilité civile en option.

Les prix établis ne seront susceptibles d'aucune modification éventuelle, ils seront fermes pour la totalité des prestations.

NB : Aucune somme en argent liquide ne devra être versée aux enseignants accompagnateurs sur les lieux pour paiement éventuel des visites demandées (respect de la réglementation financière en vigueur).

Le prestataire indiquera une **variation du prix individuel en fonction des effectifs**, et le cas échéant, le nombre en deçà duquel ce prix change en fonction de la variation de l'effectif.

3 – Date limite de dépôt des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **26/06/2023 à 12h.**

4 – Renseignements

Pour toute information complémentaire, les candidats pourront s'adresser à Marielle DEGAN, enseignante responsable du projet : marielle.degan@sfr.fr

5 – Critères de choix

Capacité de l'entreprise	20 %
Qualité des services	40 %
Prix	40 %

VII - Modalités de transmission des offres

Forme de l'envoi : offre, tableau récapitulatif et règlement de la consultation signée **(obligatoire)**
L'offre devra être transmise sur la plateforme de l'AJI
Mention à indiquer sur l'offre : **MAPA «voyage scolaire Espagne 2024»**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
Mme JIMENEZ, Adjointe-Gestionnaire Tél. 05 34 66 69 98 ou à l'adresse suivante : 0311573s-gest@ac-toulouse.fr

La Principale,

Evelyne MIROUX

COLLÈGE J.-P LAURENS - 31 AYGUESVIVES La Principale

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation.

Cachet de l'entreprise

Fait à

Le responsable de l'entreprise,

NOM :

PRENOM :